

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RAM

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5685 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEKKAT Mohamned

Date de naissance :

Adresse : 32, Institutement Individuel A. Diab - lese

Tél. : 06 30 74 64 7 Total des frais engagés : 700,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27-88-77

Date de consultation : 19/10/2012

Nom et prénom du malade : SEKKAT Nadia

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RAM

Le : 20/12/2012

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Frais
19.10.22	C.1		200,00	Dr. ACHAGRA OUMARIA Maladies et Chirurgie des Yeux 39, Bd. Mohamed V Casablanca Tel : 27-66-77

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
BAPOU ALMA DOUGUE	12-12	130	50,00
	20-12		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000 B	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بدوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
و تصحيح البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le في البيضاء

12/12/2022

Madame SEKKAT Nadia

NOTE D'HONORAIRE PAYEE AU MEDECIN 500 DH

(CINQ CENTS DIRHAMS) POUR UNE ECHOGRAPHIE

OCULAIRE K30.

Dr. Badaoui Abdellatif
7, Rue Ferhat Hachad - Casablanca
Ophtalmologie
Dr. BADAOUI Abdellatif

Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90 - N° 27 Rue Ferhat Hachad
(perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.
E-mail : ophta.badaoui@gmail.com - www.drbadaouiabdellatif.com - www.casablancalaservision.com



Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

16. 10.

الدكتورة أميمة أشڭری

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال: 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

19.10.2022

Casablanca, le

Cher ami,

Je te confie MME SEKKAT NADIA pour une biométrie.



AMITIES

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V Casablanca
Tél : 27 - 66 - 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97 - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97 - قرب سينما أ.ب.س.

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com البريد الإلكتروني :



الدكتور بدوي عبد اللطيف
Docteur Abdellatif BADAOUI

- ECHOGRAPHIE OCULAIRE
- IOL MASTER

27, Rue Ferhat Hachad
Bd. du 11 janvier - Casablanca

Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90
www.ophtalmologie.casa

27، زنقة فرحات حشاد
شارع 11 يناير - الدار البيضاء

Date de naissance : 14/01/1945

Date de mesure : 12/12/2022

Opérateur : dr badaoui

Réfraction cible : 0 D

n : 1.3375



Vérifier la plausibilité des valeurs de mesure AL, car des modifications pathologiques sont possibles !

OD
droite

AL : 22.66 mm (SNR = 618.7)
K1 : 43.32 D / 7.79 mm x 106°
K2 : 44.18 D / 7.64 mm x 16°
R / ES : 7.71 mm / 43.75 D
Cyl. : -0.86 D x 106°
ACD : 2.47 mm
Réfraction : 0 D 0 D x 0°

État : Phaque

OS
gauche

AL : 22.54 mm (SNR = 53.9)
K1 : 43.49 D / 7.76 mm x 71°
K2 : 44.47 D / 7.59 mm x 161°
R / ES : 7.67 mm / 43.98 D
Cyl. : -0.98 D x 71°
ACD : 2.48 mm
Réfraction : 0 D 0 D x 0°

État : Phaque

OPHTEC ARTISAN

Alcon SA60AT

Const. A : 115.00

Const. A : 118.80

IOL (D)	REF (D)	IOL (D)	REF (D)
20.5	-1.29	25.0	-1.08
20.0	-0.86	24.5	-0.72
19.5	-0.44	24.0	-0.37
19.0	-0.02	23.5	-0.01
18.5	0.39	23.0	0.33
18.0	0.80	22.5	0.68
17.5	1.21	22.0	1.02

IOL emm. : 18.98

IOL emm. : 23.48

OPHTEC ARTISAN

Alcon SA60AT

Const. A : 115.00

Const. A : 118.80

IOL (D)	REF (D)	IOL (D)	REF (D)
20.5	-1.20	25.0	-0.96
20.0	-0.77	24.5	-0.60
19.5	-0.35	24.0	-0.25
19.0	0.07	23.5	0.10
18.5	0.48	23.0	0.45
18.0	0.89	22.5	0.79
17.5	1.30	22.0	1.13

IOL emm. : 19.08

IOL emm. : 23.64

Alcon SA60AT

Alcon SA60AT

Const. A : 118.80

Const. A : 118.80

IOL (D)	REF (D)	IOL (D)	REF (D)
25.0	-1.08	25.0	-1.08
24.5	-0.72	24.5	-0.72
24.0	-0.37	24.0	-0.37
23.5	-0.01	23.5	-0.01
23.0	0.33	23.0	0.33
22.5	0.68	22.5	0.68
22.0	1.02	22.0	1.02

IOL emm. : 23.48

IOL emm. : 23.48

Alcon SA60AT

Alcon SA60AT

Const. A : 118.80

Const. A : 118.80

IOL (D)	REF (D)	IOL (D)	REF (D)
25.0	-0.96	25.0	-0.96
24.5	-0.60	24.5	-0.60
24.0	-0.25	24.0	-0.25
23.5	0.10	23.5	0.10
23.0	0.45	23.0	0.45
22.5	0.79	22.5	0.79
22.0	1.13	22.0	1.13

IOL emm. : 23.64

IOL emm. : 23.64

(* = modification manuelle, ! = Valeur incertaine !)

DR BADAOU MOLLOU
OPTICAL LABORATORY
27, Rue Farhat Hached - Casablanca
0522 26 61 68 / 0522 43 02 71